2021 Entreprises libérales

Baromètre régional Emploi - Formation

DOM

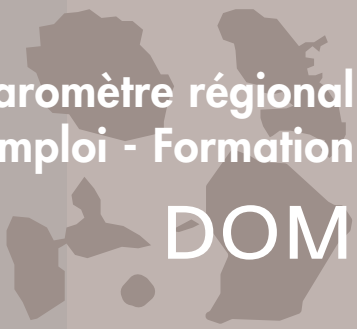

Ompl

ÉDITO

Affiner la connaissance pour mieux anticiper l'avenir

Acteurs économiques de proximité incontournables, les entreprises libérales représentent 1 430 804 (28,6 %) des entreprises du secteur marchand, emploient 1 448 740 salariés et contribuent à près de 11 % de la valeur ajoutée nationale.

L'OMPL (Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales) regroupe 11 branches professionnelles du champ des entreprises libérales. Elles totalisent 100 341 entreprises et 459 600 salariés.

Leur secteur d'activité – santé, droit, cadre de vie-technique –, leur taille – plus du tiers emploie moins de 10 salariés – et leur implantation sur l'ensemble du territoire en font des acteurs de proximité, essentiels au développement local et au maintien du lien social.

Face à un environnement socio-économique en mutation (évolutions scientifiques, technologiques et réglementaires) qui impacte fortement leurs activités, leurs emplois, leurs compétences individuelles et collectives et leurs qualifications, il devient incontournable de disposer d'informations robustes et fiables sur les évolutions en cours afin de les décoder et d'en anticiper les effets tant au niveau national que territorial.

À cette fin, les baromètres de l'OMPL mettent à disposition de tous les acteurs des informations saillantes sur les 11 branches professionnelles de son périmètre, leurs entreprises et leurs salariés.

Ils ont pour ambition de contribuer à la réflexion, notamment des partenaires sociaux, pour la définition des politiques emploi-formation, à l'identification de leurs spécificités au niveau de chaque territoire et à l'objectivation de leur concours au développement de l'économie locale.

Jacques NINEY
Président

Roger HALEGOUET
Vice-président

L'OMPL, UN LEVIER D'ACTION PARITAIRE ET MULTI-BRANCHES

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales (OMPL) est un outil opérationnel créé en 2005 à l'initiative des partenaires sociaux pour identifier et analyser les problématiques communes et spécifiques aux 11 branches de son périmètre.

Secteur cadre de vie technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'experts en automobiles

Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

Ces 11 branches sont toutes adhérentes à une convention collective et cotisent à l'OPCO-EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité).
Suite à la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le périmètre de l'OMPL compte 11 branches professionnelles car les entreprises d'économistes de la construction et les entreprises de géomètres adhèrent à un autre OPCO et ne font plus partie du champ de l'OMPL.

Depuis 2005 plus de 100 études conduites :

- 41 portraits statistiques
- 20 études prospectives
- 24 études thématiques
  - Turnover : cabinets dentaires (2008), pharmacie d'officine (2010)
  - Emploi des séniors : laboratoires de biologie médicale (2010)
  - Emploi et trajectoires professionnelles : entreprises d'économistes de la construction (2011), entreprises de géomètres (2010), entreprises d'architecture (2010), pharmacie d'officine (2010)
  - Temps partiel et qualifications, cliniques vétérinaires (2011)
  - Emploi à temps partiel, pharmacie d'officine (2013), cliniques vétérinaires
  - Expertise automobile en Europe (2014)
  - Insertion professionnelle des salariés en contrat d'alternance : cabinets dentaires (2014), pharmacie d'officine (2015)
  - Chômage des pharmaciens adjoints (2015)
  - Externalisation dans les cabinets d'avocats (2016, 2017)
  - Application de la grille de classification, pharmacie d'officine (2017)
  - Bac professionnel dans les entreprises de géomètres (2019)
  - Construction de projets professionnels des étudiants vétérinaires et des ASV (2019)
  - Plateforme emploi-compétences, entreprises d'architecture (2019), cabinets dentaires (2022)
  - Emploi des travailleurs handicapés, laboratoires de biologie médicale (2020)
  - Égalité professionnelle : cabinets médicaux (2010), laboratoires de biologie médicale (2010, 2020)
  - L'équipe dentaire en Europe (2021).
- 14 études transverses
  - Chômage des salariés (2013)
  - Qualité de l'emploi (2013)
  - L'emploi à temps partiel, choisi ou subi par les salariés ? (2013)
  - Qualité de vie au travail (2014, 2017)
  - Entreprises libérales et territoires (2013, 2019)
  - Le numérique dans les entreprises libérales (2019)
  - Apprentissages informels (2019)
  - Cartographie des mobilités (2020)
  - OMPL : 15 ans au service de 13 branches d'entreprises libérales (2021)
  - Entreprises libérales après la crise (2022)
  - Métiers en tension (en cours)
  - Formations en alternance (en cours).
- 28 baromètres annuels
  - Ompl
  - secteurs (3)
  - régions (13)
  - branches (11)

Les études pilotées par l'OMPL reposent sur la capitalisation et l'analyse de données statistiques, d'enquêtes et d'entretiens auprès de personnes ressources, d'employeurs et de salariés.
Ses travaux constituent une source d'information majeure pour les CPNE-FP dans le cadre de la définition de leur politique emploi-formation.

Toutes les études de l'OMPL sont téléchargeables sur son site : www.ompl.fr

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr
www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

SOURCES, DÉFINITIONS, MÉTHODES

SOURCES

Le baromètre mobilise plusieurs sources de données au 31/12 de l'année prise en compte :

- **les données relatives aux entreprises** sont construites à partir de la base adhérents de l'OPCO EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité) qui est l'OPCO des 11 branches du périmètre actuel de l'Observatoire.
  À partir de 2020, suite à la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », 2 branches du secteur cadre de vie-technique (entreprises d'économistes de la construction et entreprises de géomètres) ne font plus partie du champ de l'OMPL et adhèrent à un autre OPCO.
  Cette modification du périmètre de l'OMPL est intégrée, à partir de 2021, dans les trois fiches entreprises.

- **les données relatives aux salariés** proviennent de deux sources :
  - la DADS, au 1/12e jusqu'en 2013 et la DADS complète à partir de 2014. Les données relatives aux salariés du baromètre 2021, qui s'appuient sur les données de la DADS 2018, prennent encore en compte les 13 branches du périmètre antérieur de l'OMPL car celui-ci n'avait pas encore été modifié ;
  - la base formation de l'OPCO EP, pour la fiche relative à la formation professionnelle. Cette fiche étant issue de la base de données formation 2020 de l'OPCO EP, elle prend uniquement en compte les 11 branches du nouveau périmètre de l'OMPL.

À dater de 2022, toutes les fiches seront calées sur le nouveau périmètre de l'OMPL regroupant 11 branches.

DÉFINITIONS

Bénéfice : résultat de l'entreprise hors résultats exceptionnels avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés et de la participation des salariés

Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.
L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie…
Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs…

Entreprise employeuse : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services. Elle est composée d'un ou plusieurs établissements. Elle relève du champ de l'OMPL et cotise à l'OPCO EP.

Entreprise individuelle (EI) : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.

Établissement : unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : montant de la trésorerie potentielle issue de l'activité principale de l'entreprise après paiement des salaires, des charges sociales, des prélèvements fiscaux et assimilés.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

Salaires et cotisations : rémunérations, indemnités et primes versées aux salariés de l'entreprise augmentées des charges sociales. Cet indicateur intègre la rémunération et les cotisations sociales des dirigeants de sociétés salariés par leur entreprise.

Société commerciale et assimilée : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les EURL, SA, SARL, SAS, SNC, SEL et les statuts assimilés.

Valeur ajoutée (VA) : valeur économique générée par l'entreprise dans le cadre de son activité.

- Types de métier

Les types de métiers sont déterminés par agrégation de professions répertoriées dans la PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE, seules les professions dont la part est supérieure ou égale à 1 % en 2018 sont retenues :

- **exercice total du métier,** salariés dont la qualification leur permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (avocats, architecte, dentiste, expert en automobile, pharmacien adjoint, vétérinaire, …) ;
- **exercice partiel du métier,** salariés dont la qualification leur permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (conducteur de travaux, clerc, dessinateurs en bâtiments, infirmier, juriste, préparateur en pharmacie, technicien de laboratoire, …) ;
- **soutien au métier,** salariés dont la qualification leur permet d'exercer des tâches en soutien de l'activité (assistants dentaires, assistants juridiques, auxiliaires vétérinaires, …) ;
- **soutien à l'entreprise,** salariés dont la qualification leur permet d'exercer des tâches en soutien de l'activité de l'entreprise (chargés des ressources humaines, comptables, standardistes, secrétaires, …).

- Domaines de compétences

Les formations sont classifiées par domaine de compétences à partir du fichier formations de l'OPCO-EP :

- **activité de l'entreprise,** formations relatives au cœur d'activité de l'entreprise ;
- **autre,** formations permettant un repositionnement professionnel (bilan de compétences), sur un métier non lié à l'entreprise, ou ne pouvant être classées dans les autres domaines de compétences ;
- **développement professionnel/personnel,** formations permettant de mieux gérer les situations (gestion des conflits, gestion du stress, accueil, communication) et de développer des compétences périphériques à l'entreprise (sauveteur secourisme du travail, tuteur, …) ;
- **informatique/numérique,** formations aux outils bureautiques, aux logiciels professionnels, aux réseaux sociaux, … ;
- **gestion de l'entreprise,** formations liées aux activités de gestion des ressources humaines, gestion financière et comptable, qualité et normes, activités administratives… ;
- **langues,** toutes les formations linguistiques.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

MÉTHODES

- Rotation des entreprises

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre d'entreprises entrées dans le champ au cours de l'année}}{\text{Nombre d'entreprises dans le champ au début de l'année}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre d'entreprises sorties du champ au cours de l'année}}{\text{Nombre d'entreprises dans le champ au début de l'année}}$$

$$\text{Taux de rotation} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$$

Cet indicateur donne une évaluation du renouvellement annuel des entreprises.

- Mobilité des salariés

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre de salariés entrés dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre de salariés sortis dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$$

$$\text{Turnover annuel} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$$

Cet indicateur donne une évaluation du rythme de renouvellement des salariés.

- Rémunérations

La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté…). La rémunération est exprimée annuellement.
Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.
Un indice, permettant de comparer les rémunérations femmes/hommes, a été calculé.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes} \times 100}{\text{Rémunération Hommes}}$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.

- Taux de chômage annuel

$$\text{Taux de chômage global annuel} = \frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi ou à celle de l'Insee.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

Baromètre régional Emploi-Formation

DOM

La partie « salariés » du baromètre OMPL présente les informations saillantes concernant les salariés du périmètre de l'OMPL.
Celle-ci est construite à partir :

- des données de la DADS 2018, fournies par l'INSEE, des 13 branches professionnelles du périmètre de l'OMPL à cette date ;
- des données « formation 2020 » issues de la base formation 2020 de l'OPCO EP. Depuis 2020, suite à la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et la transformation des OPCA en OPCO (opérateurs de compétences), 2 branches « entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhérent à un autre OPCO et ne font plus partie du champ de l'OMPL. De ce fait, seules les 11 branches du nouveau périmètre de l'OMPL sont prises en compte dans la fiche « formation professionnelle ».

Salariés

Effectifs salariés 08
Effectifs par genre 13
Catégories sociales 15
Contrats de travail 19
Temps de travail 21
Effectifs par tranche d'âge 23
Mobilité annuelle 25
Rémunération nette annuelle 26
Formation professionnelle 27
Chômage annuel 32

Retrouver l'ensemble des baromètres sur :
www.ompl.fr

EFFECTIFS SALARIÉS

Effectifs salariés régionaux du champ de l'OMPL

	Auvergne Rhône-Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse*	DOM*	Grand Est	Hauts-de France	Île-de France	Normandie	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	PACA	Ompl
	8759	**1417**	**3312**	**1490**	**334**	**1108**	**3520**	**3730**	**17449**	**2196**	**5409**	**4847**	**3710**	**3966**	**61247**
	5654	726	2170	754	193	**555**	2202	2196	13805	1175	3150	2932	2408	2343	40263
	709	77	161	72	37	**53**	168	133	688	159	327	312	206	223	3325
	655	216	234	229	33	**147**	380	560	875	317	521	565	393	491	5616
	1741	398	747	435	71	**353**	770	841	2081	545	1411	1038	703	909	12043
	7548	**1771**	**2162**	**1758**	**235**	**1136**	**3735**	**4297**	**25719**	**2343**	**4839**	**4676**	**2636**	**5168**	**68023**
	446	124	149	130	17	**89**	261	245	840	133	279	339	143	367	3562
	5579	993	1530	1078	128	**639**	2317	2632	21195	1488	3226	3210	1945	3385	49345
	325	215	169	119	0	**10**	242	198	1513	157	155	150	113	182	3548
	1198	439	314	431	90	**398**	915	1222	2171	565	1179	977	435	1234	11568
	39197	**13531**	**15718**	**11770**	**1767**	**9716**	**29189**	**27820**	**54920**	**15878**	**31041**	**33532**	**17044**	**31208**	**332331**
	6137	1757	2135	1508	188	**1249**	4508	3098	10506	1734	3605	4059	2272	4645	47401
	5498	1823	2048	1742	279	**1406**	4313	3905	8438	2049	4273	4830	2115	4633	47352
	10588	3481	4231	3021	415	**2549**	7713	7593	13365	3939	8520	9876	4763	8094	88148
	14077	5235	5753	4580	759	**4124**	10890	11410	19819	6586	12002	12443	6250	12105	126033
	2897	1235	1551	919	126	**388**	1765	1814	2792	1570	2641	2324	1644	1731	23397
Total	55504	16719	21192	15018	2336	**11960**	36444	35847	98088	20417	41289	43055	23390	40342	**461601**

Source : Insee, DADS 2018.

* : Donnée estimée.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

11960 SALARIÉS

La région concentre 2,6 % de l'emploi salarié total du champ de l'OMPL.
Elle se situe à la treizième place, entre le Centre-Val de Loire et la Corse.
Son poids diffère selon les branches. Il est plus important pour les études d'huissiers de justice, la pharmacie d'officine et les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers.

Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

Poids de la région dans l'ensemble national (%)

Branches professionnelles	DOM (hors Mayotte)	Autres régions
	1,8	**98,2**
	1,4	98,6
	1,6	98,4
	2,6	97,4
	2,9	97,1
	1,7	**98,3**
	2,5	97,5
	1,3	98,7
	0,3	99,7
	3,4	96,6
	2,9	**97,1**
	2,6	97,4
	3,0	97,0
	2,9	97,1
	3,3	96,7
	1,7	98,3
Ompl	**2,6**	**97,4**

Source : Insee, DADS 2018.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

PLUS DE 9/10E DES EFFECTIFS DANS DES TPE

92,9 % des salariés du secteur cadre de vie-technique travaillent au sein d'une entreprise comptant moins de 20 salariés.

Toutefois, la structure du tissu entrepreneurial évolue.

Depuis 2016, la part des entreprises de moins de 20 salariés a progressé de 5,2 points de même que celle des entreprises de 20 salariés et plus a augmenté de 6,4 points.

Répartition des salariés par taille d'entreprise (%)

Secteur cadre de vie-technique

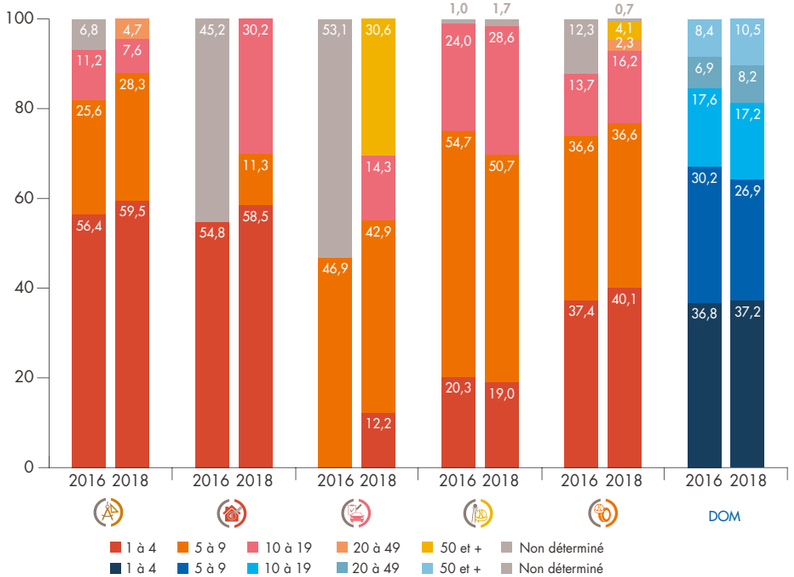

Source : Insee, DADS 2016-2018.

Secteur juridique

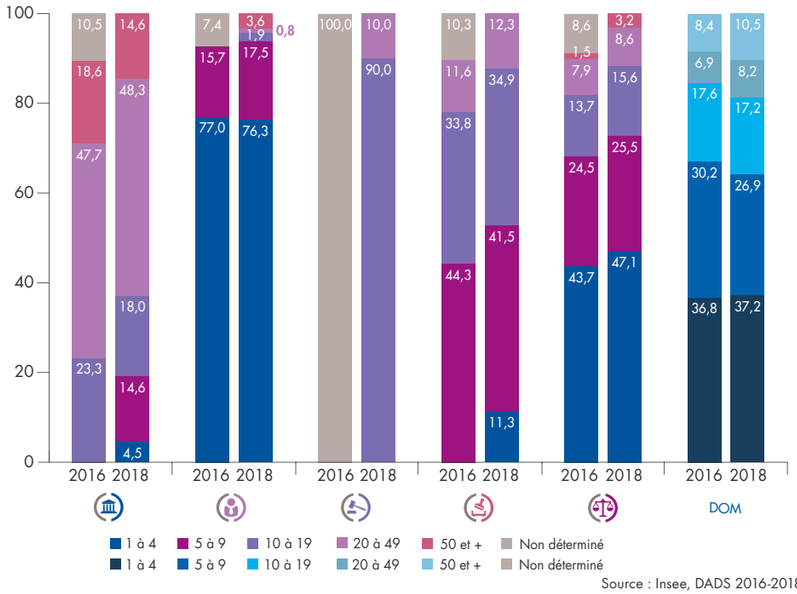

Source : Insee, DADS 2016-2018.

LA PLUPART DES SALARIÉS DANS DES TPE

Au niveau régional, 88,2 % des salariés du secteur juridique travaillent dans une entreprise de moins de 20 salariés.

La configuration tend à évoluer car, depuis 2016, les TPE emploient une proportion plus importante (6,2 points) de salariés.

De même, la proportion d'entreprises de taille plus importante a augmenté de + 2,4 points.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

PRÉDOMINANCE DES TPE DANS L'EMPLOI

79,1 % des salariés du secteur santé travaillent au sein d'une entreprise comptant moins de 20 salariés.

Depuis 2016, cette proportion a reculé de – 2,7 points.

Sur la même période, la part des entreprises de 20 salariés et plus a augmenté de 4,6 points.

Secteur santé

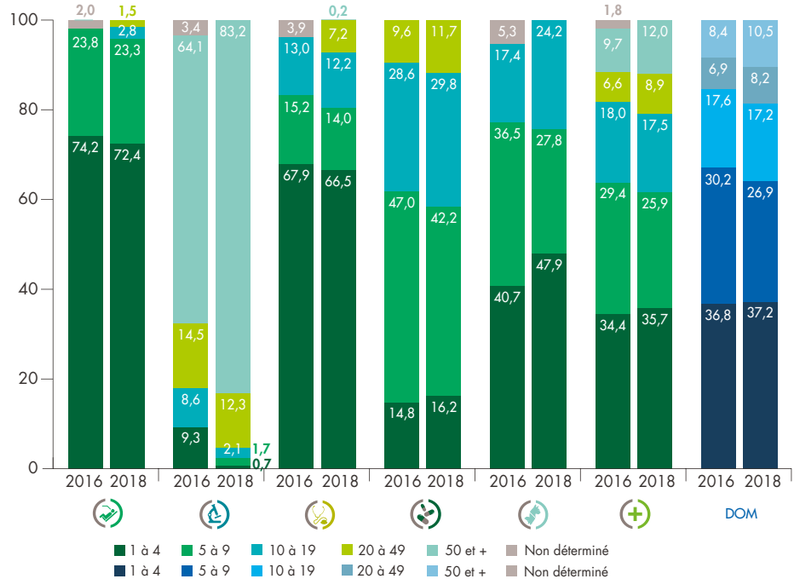

Source : Insee, DADS 2016-2018.

PETITES STRUCTURES TRÈS MAJORITAIRES

Au niveau régional, les établissements de moins de 20 salariés du secteur cadre de vie-technique regroupent 97,5 % des salariés.

Cependant, cette proportion est supérieure de 6,6 points par rapport à 2016.

Répartition des salariés par taille d'établissement (%)

Secteur cadre de vie-technique

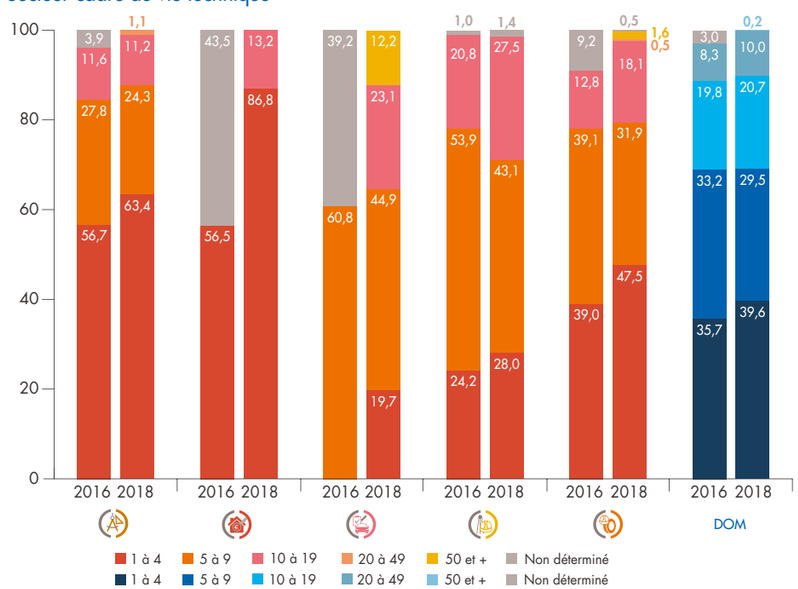

Source : Insee, DADS 2016-2018.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

UN TISSU DE STRUCTURES DE PETITE TAILLE

Dans le secteur juridique régional, 94,1 % des salariés travaillent au sein d'établissements comptant moins de 20 salariés. Cette part est marquée par une progression de 11,1 points par rapport à 2016.

Secteur juridique

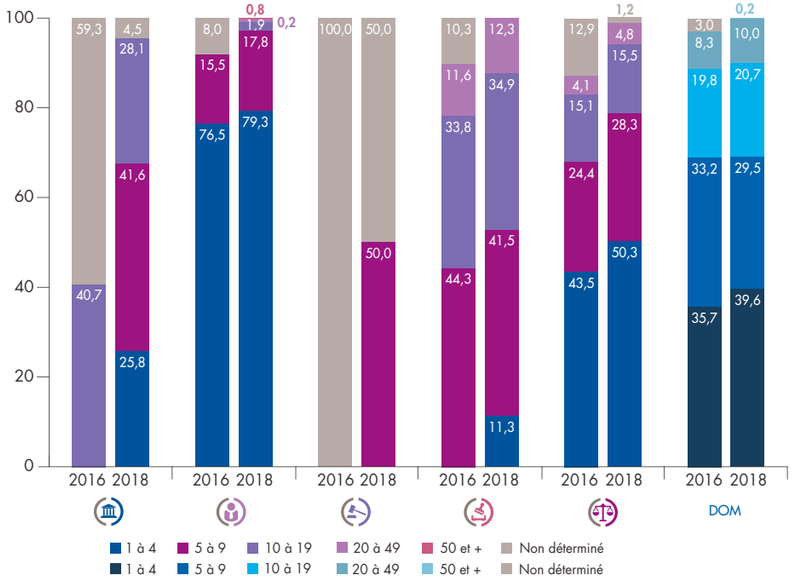

Source : Insee, DADS 2016-2018.

STRUCTURES À TAILLE HUMAINE

Au niveau régional, les établissements de moins de 20 salariés du secteur santé emploient 88,3 % des effectifs. Toutefois, cette proportion progresse (+ 1,6 point) de même que celle des établissements de taille plus importante (+ 2,4 points).

Secteur santé

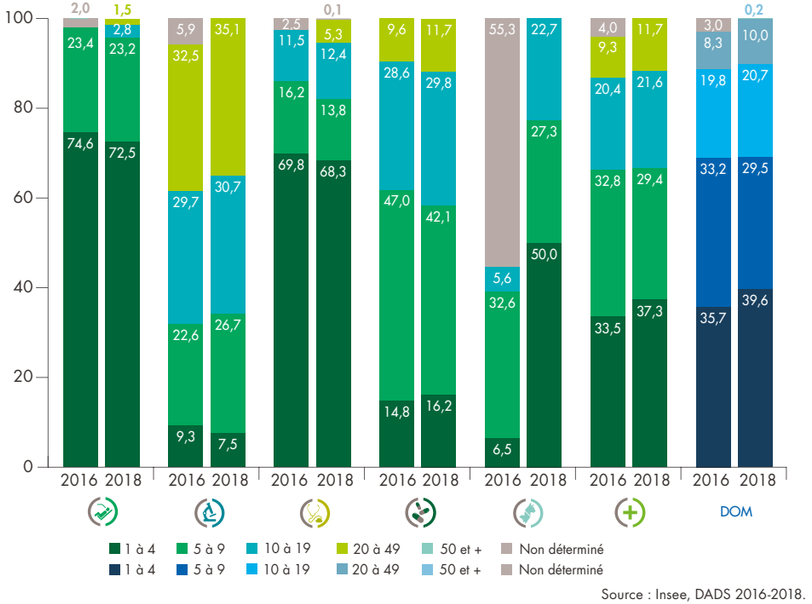

Source : Insee, DADS 2016-2018.

: En conséquence de l'article L 5125-17 du Code de santé publique prévoyant qu'une pharmacie d'officine ne peut pas être dotée d'établissements, la répartition des salariés par établissement est similaire à celle des entreprises.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

EFFECTIFS PAR GENRE

EMPLOIS TRÈS MAJORITAIREMENT FÉMININS

Le taux de féminisation régional est très élevé mais légèrement inférieur au champ de l'OMPL Toutefois, si la parité tend à se dessiner dans le secteur cadre de vie-technique, le secteur juridique et le secteur santé recrutent avant tout des femmes.

Répartition des salariés par genre et secteur professionnel (%)

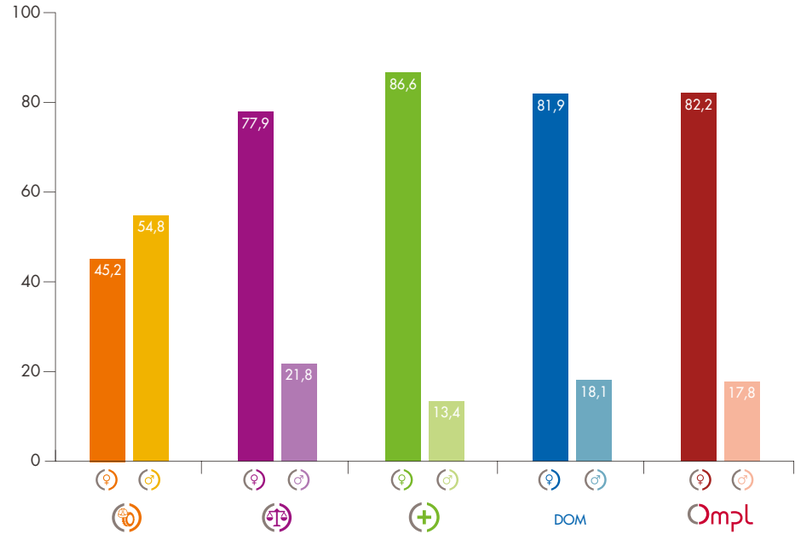

Source : Insee, DADS 2018.

Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

MAJORITÉ DE FEMMES DANS 3/4 DES BRANCHES

- Le secteur cadre de vie-technique est le troisième employeur (9,3 % des emplois). Il est le moins féminisé même si la branche des entreprises d'architecture, qui concentre 50,1 % des emplois sectoriels, compte une faible majorité de femmes.
- La féminisation du secteur juridique (9,5 % des emplois régionaux) est structurée par la branche des cabinets d'avocats (56,3 % des emplois sectoriels). Les autres branches sont toutefois fortement féminisées.
- Le secteur santé est le premier employeur régional (81,2 % des emplois). Le taux de féminisation des branches y est très élevé, notamment pour les cabinets dentaires et les cabinets médicaux.

Répartition des emplois par genre et branche professionnelle

Branches professionnelles	♀	%	♂	%	Total
	501	**45,2**	**607**	**54,8**	**1 108**
	291	52,4	264	47,6	555
	26	49,1	27	50,9	53
	78	53,1	69	46,9	147
	106	30,0	247	70,0	353
	888	**78,2**	**248**	**21,8**	**1 136**
	65	73,0	24	27,0	89
	570	89,2	69	10,8	639
	3	30,0	7	70,0	10
	250	62,8	148	37,2	398
	8 411	**86,6**	**1 305**	**13,4**	**9 716**
	1 200	96,1	49	3,9	1 249
	1 180	83,9	226	16,1	1 406
	2 324	91,2	225	8,8	2 549
	3 369	81,7	755	18,3	4 124
	338	87,1	50	12,9	388
DOM	**9 800**	**81,9**	**2 160**	**18,1**	**11 960**
Ompl	**379 270**	**82,2**	**82 331**	**17,8**	**461 601**

Source : Insee, DADS 2018.

1 : salariés dont le genre n'a pas pu être déterminé pour cause de secret statistique.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

IMPORTANTE PROPORTION D'EMPLOYÉS

Au niveau régional, plus de la moitié des salariés sont des employés mais des écarts sectoriels importants sont observés.
Les cadres et les professions intermédiaires sont surreprésentés dans le secteur cadre de vie-technique, tout comme les employés dans le secteur juridique.

Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

Répartition des salariés par catégorie sociale et secteur professionnel (%)

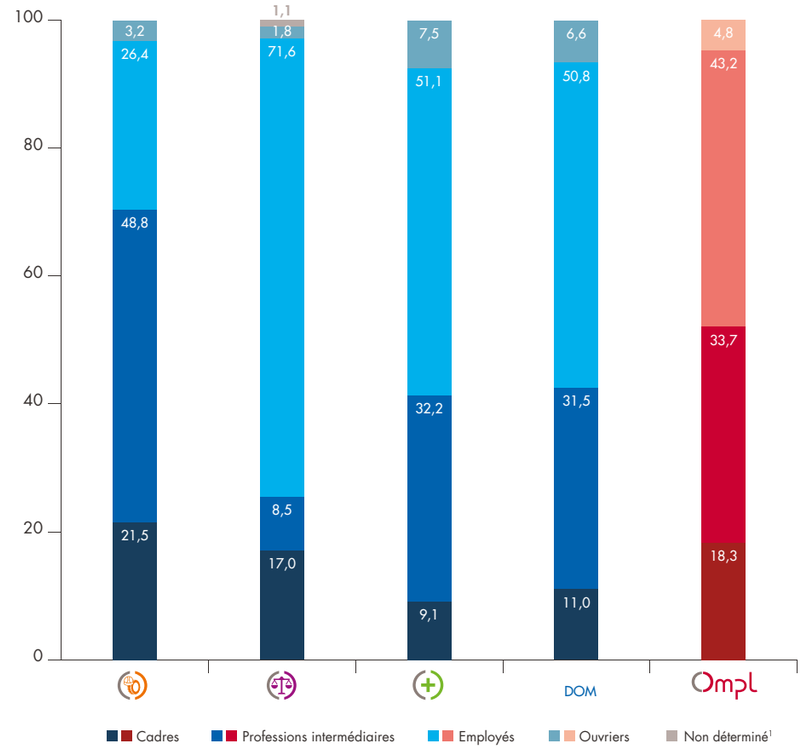

Source : Insee, DADS 2018.

Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.
L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie… Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs…

Ompl
www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

HÉTÉROGÉNÉITÉ DES BRANCHES

- Les entreprises d'architecture et les cabinets de géomètres structurent la composition socioprofessionnelle du secteur cadre de vie-technique. L'effet est très sensible pour les professions intermédiaires.
- Les branches du secteur juridique recrutent majoritairement des employés. Les cabinets d'avocats se démarquent par une surreprésentation des cadres. Une nette surreprésentation des employés est constatée dans les études d'administrateurs et mandataires judiciaires.
- Relativement au secteur santé, caractérisé par une forte proportion d'employés, les cliniques vétérinaires et les pharmacies d'officine recrutent plus de cadres. Les pharmacies d'officine et les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers se démarquent par une proportion accrue de professions intermédiaires.

Répartition des salariés par catégorie sociale et branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non-déterminé[1]
	21,5	**48,8**	**26,4**	**3,2**	**0,0**
	34,2	38,6	24,7	2,5	0,0
	18,9	47,2	34,0	ND[1]	0,0
	11,6	33,3	51,0	4,1	0,0
	5,9	71,7	17,8	4,5	0,0
	17,0	**8,5**	**71,6**	**1,8**	**1,1**
	9,0	12,4	76,4	ND[1]	2,2
	20,0	7,7	69,6	2,5	0,2
	ND[1]	ND[1]	ND[1]	50,0	50,0
	14,3	9,3	75,4	ND[1]	1,0
	9,1	**32,2**	**51,1**	**7,5**	**0,0**
	2,0	2,6	91,7	3,8	0,0
	5,6	37,5	44,6	12,3	0,0
	1,9	11,9	80,2	6,0	0,0
	15,3	54,3	22,3	8,1	0,0
	27,3	8,0	59,5	5,2	0,0
DOM	**11,0**	**31,5**	**50,8**	**6,6**	**0,0**
Ompl	**18,3**	**33,7**	**43,2**	**4,8**	**0,0**

Source : Insee, DADS 2018

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.

FÉMINISATION VARIABLE SELON LA BRANCHE

L'imprécision des données ne permet pas de faire des comparaisons fines entre les branches cependant :

- il s'avère que les femmes sont surreprésentées chez les professions intermédiaires des cabinets de géomètres. Dans une moindre mesure, la féminisation est aussi marquée pour les cadres des entreprises d'architecture ;
- dans le secteur juridique, les femmes sont largement surreprésentées parmi les employés notamment dans les études d'administrateurs et mandataires judiciaires ;
- relativement au secteur santé, le taux de féminisation des employés est nettement supérieur dans les cabinets médicaux et les cliniques vétérinaires. La surreprésentation féminine caractérise les cadres dans les pharmacies d'officine ainsi que les professions intermédiaires dans les pharmacies d'officine et les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers.

Répartition des femmes en fonction de la catégorie sociale et de la branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé[1]
	17,6	**8,8**	**ND[1]**	**ND[1]**	**73,7**
	30,2	ND[1]	ND[1]	ND[1]	69,8
	ND[1]	ND[1]	ND[1]	ND[1]	100,0
	ND[1]	ND[1]	ND[1]	ND[1]	100,0
	ND[1]	41,5	ND[1]	ND[1]	58,5
	14,7	**0,7**	**29,0**	**ND[1]**	**55,6**
	ND[1]	9,2	84,6	ND[1]	6,2
	17,9	ND[1]	ND[1]	ND[1]	82,1
	ND[1]	ND[1]	ND[1]	ND[1]	100,0
	11,2	ND[1]	80,8	ND[1]	8,0
	5,3	**28,0**	**41,4**	**3,1**	**22,2**
	ND[1]	ND[1]	ND[1]	ND[1]	100,0
	ND[1]	38,6	48,8	ND[1]	12,5
	ND[1]	ND[1]	83,9	ND[1]	16,1
	13,2	56,4	22,6	7,8	0,0
	ND[1]	ND[1]	58,0	ND[1]	42,0
DOM	**8,7**	**29,1**	**56,4**	**5,7**	**0,0**
Ompl	**14,8**	**32,5**	**48,4**	**4,3**	**0,0**

Source : Insee, DADS 2018.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.

FAIBLE FÉMINISATION EN DEHORS DES EMPLOYÉS

Tous secteurs confondus, seuls les employés tendent à la parité. Dans le secteur santé, la féminisation des employés est relativement importante. Toutefois, la précision des données rend difficile les comparaisons intersectorielles.

Répartition des femmes en fonction de la catégorie sociale et du secteur (%)

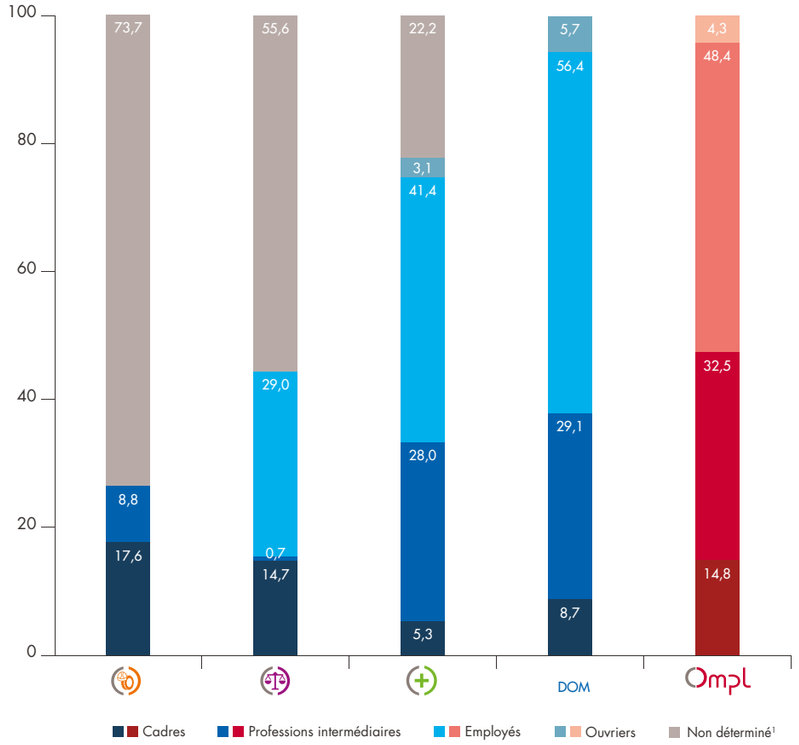

Source : Insee, DADS 2018.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

CONTRATS DE TRAVAIL

LARGE DOMINANCE DES CONTRATS PÉRENNES

Quel que soit le secteur, plus de huit salariés sur dix exercent dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

Le secteur santé se distingue par la plus forte proportion de contrats à durée déterminée.

Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

Répartition des salariés par type de contrat de travail (%)

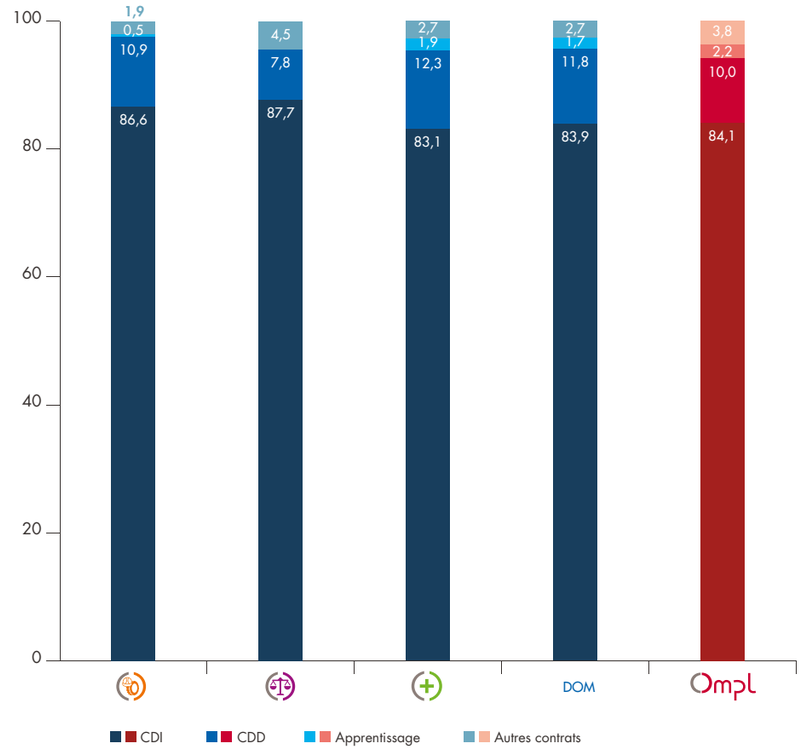

Source : Insee, DADS 2018.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

CDI : CONTRAT DE RÉFÉRENCE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des cabinets de géomètres a plus souvent recours au CDI que les autres. Ce type de contrat reste néanmoins fortement représenté dans les autres branches du secteur.
- Dans le secteur juridique, les cabinets d'avocats et les études d'administrateurs et mandataires judiciaires se distinguent par une utilisation accrue des contrats « autres ». Il s'agit, en général, de stages rémunérés.
- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés pour les cliniques vétérinaires, les cabinets médicaux et les cabinets dentaires.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	CDI	CDD	Apprentissage	Autres contrats
	86,6	**10,9**	**0,5**	**1,9**
	81,8	14,4	1,1	2,7
	86,8	11,3	ND[1]	1,9
	85,7	12,2	ND[1]	2,0
	94,6	4,8	ND[1]	0,6
	87,7	**7,8**	**ND[1]**	**4,5**
	95,5	ND[1]	ND[1]	4,5
	86,2	8,3	ND[1]	5,5
	100,0	ND[1]	ND[1]	0,0
	87,9	9,0	ND[1]	3,0
	83,1	**12,3**	**1,9**	**2,7**
	85,3	12,5	ND[1]	2,2
	87,3	11,4	ND[1]	1,4
	83,4	14,3	0,2	2,0
	80,9	10,8	4,4	3,8
	82,2	17,3	ND[1]	0,5
DOM	**83,9**	**11,8**	**1,7**	**2,7**
Ompl	**84,1**	**10,0**	**2,2**	**3,8**

Source : Insee, DADS 2018.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.

PLUS D'UN SALARIÉ SUR CINQ À TEMPS PARTIEL

La proportion régionale d'emplois à temps complet est significativement supérieure à celle observée au niveau national.

Le secteur cadre de vie-technique et le secteur juridique se distinguent par une très nette sous-représentation des emplois à temps partiel.

Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

Durée du temps de travail par secteur professionnel (%)

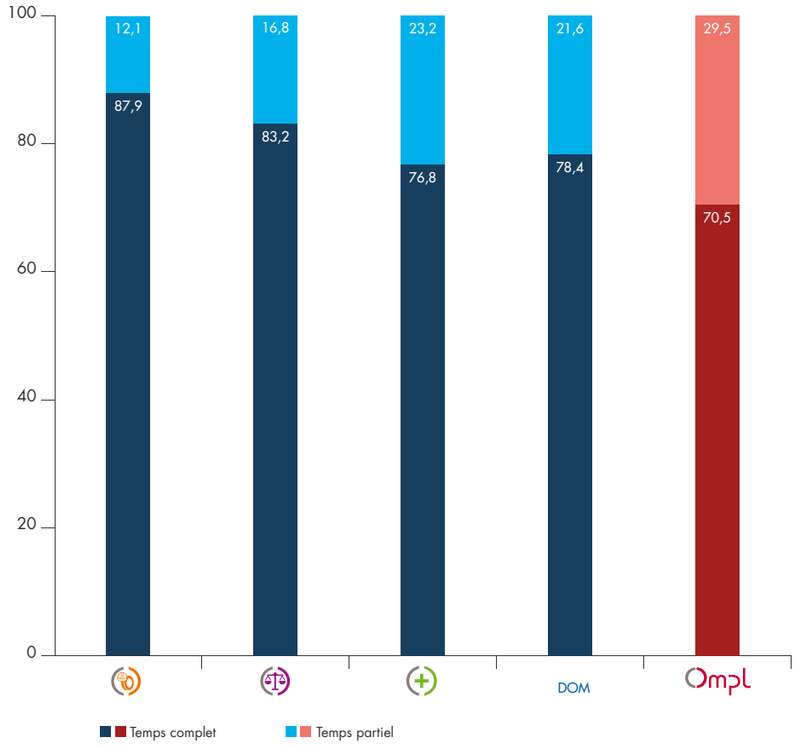

Source : Insee, DADS 2018.

VARIABILITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL

- Dans les branches du secteur cadre de vie-technique, l'emploi à temps complet est fortement représenté. Cette configuration est très marquée pour les cabinets de géomètres et les entreprises d'architecture.
- Dans le secteur juridique, à l'exception des cabinets d'avocats, les branches sont caractérisées par une surreprésentation du travail à temps complet. Néanmoins, les proportions sont un peu moins marquées que celles observées dans le secteur cadre de vie-technique.
- Dans le secteur santé, en dehors des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers et de la pharmacie d'officine, l'emploi à temps partiel est surreprésenté dans les branches. Le phénomène est très sensible dans les cliniques vétérinaires.

Répartition des salariés par durée du temps de travail et branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	87,9	**12,1**
	90,6	9,4
	77,4	22,6
	71,4	28,6
	92,1	7,9
	83,2	**16,8**
	91,0	9,0
	77,0	23,0
	90,0	10,0
	91,2	8,8
	76,8	**23,2**
	69,9	30,1
	88,5	11,5
	65,8	34,2
	82,8	17,2
	63,9	36,1
DOM	**78,4**	**21,6**
Ompl	**70,5**	**29,5**

Source : Insee, DADS 2018.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE

MOINS DE 35 ANS POUR UN TIERS DES SALARIÉS

Globalement, les salariés de la région sont un peu plus âgés que la moyenne nationale. Néanmoins, le secteur cadre de vie-technique se distingue par une population relativement plus jeune.

Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

Répartition des salariés par tranche d'âge et secteur professionnel (%)

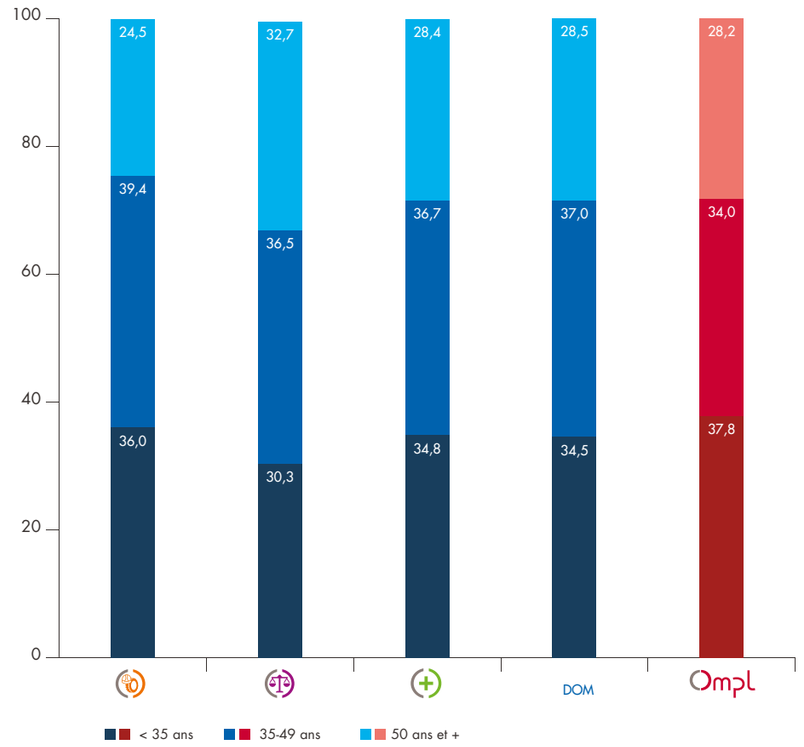

Source : Insee, DADS 2018.

Ompl
www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

FORTE VARIABILITÉ ENTRE LES BRANCHES

- Par un effet volume, la branche des entreprises d'architecture impacte fortement les répartitions du secteur cadre de vie-technique. Les salariés tendent à y être plus jeunes.
- Les proportions du secteur juridique sont structurées par les cabinets d'avocats. Mais, les séniors sont surreprésentés dans les études d'administrateurs et mandataires judiciaires et les études d'huissiers de justice.
- Si les classes d'âge intermédiaires dominent dans le secteur santé, leur surreprésentation est marquée dans les cabinets dentaires et les cabinets médicaux.

Répartition des salariés par tranche d'âge et branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +	Non-déterminé[1]
	36,0	**39,4**	**24,5**	**0,0**
	39,5	38,4	22,2	0,0
	35,8	30,2	34,0	0,0
	29,3	44,2	26,5	0,0
	33,4	40,5	26,1	0,0
	30,3	**36,5**	**32,7**	**0,4**
	23,6	38,2	38,2	0,0
	32,2	36,5	31,3	0,0
	ND[1]	ND[1]	ND[1]	100,0
	29,4	37,2	33,4	0,0
	34,8	**36,7**	**28,4**	**0,0**
	29,8	43,6	26,6	0,0
	33,0	36,6	30,4	0,0
	29,0	38,1	32,9	0,0
	39,0	34,2	26,7	0,0
	51,8	32,0	15,5	0,8
DOM	**34,5**	**37,0**	**28,5**	**0,0**
Ompl	**37,8**	**34,0**	**28,2**	**0,0**

Source : Insee, DADS 2018.

MOBILITÉ ANNUELLE DES SALARIÉS

TURNOVER TRÈS CONTRASTÉ SELON LES BRANCHES

Le turnover régional est élevé. Les entreprises d'économistes de la construction, les cliniques vétérinaires et les cabinets d'avocats se distinguent par un taux très important.
En retour, le personnel des cabinets de géomètres, des entreprises d'experts en automobile et des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers est caractérisé par une plus grande stabilité.

- Secteur cadre de vie-technique
  - Entreprises d'architecture
  - Entreprises d'économistes de la construction
  - Entreprises d'experts en automobile
  - Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
  - Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
  - Cabinets d'avocats
  - Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
  - Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
  - Cabinets dentaires
  - Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
  - Cabinets médicaux
  - Pharmacie d'officine
  - Cliniques vétérinaires

Mobilité annuelle (%)

Branches professionnelles	Taux d'entrée	Taux de sortie	Turnover annuel régional	Turnover annuel national
	20,4	**20,3**	**20,4**	**21,9**
	22,2	25,6	23,9	24,0
	47,2	41,7	44,4	24,5
	15,7	15,0	15,4	16,6
	16,5	12,2	14,4	17,0
	23,9	**21,2**	**22,5**	**27,1**
	21,9	12,3	17,1	20,5
	25,3	27,6	26,5	29,0
	ND[1]	ND[1]	ND[1]	24,1
	20,2	13,3	16,8	22,6
	19,7	**17,4**	**18,5**	**18,1**
	23,3	19,6	21,5	19,6
	16,9	14,0	15,4	18,7
	18,6	16,6	17,6	14,6
	20,0	17,4	18,7	18,9
	24,8	28,3	26,5	22,9
DOM	**20,2**	**18,0**	**19,1**	–
Ompl	**21,0**	**18,7**	–	**19,8**

Source : Insee, DADS 2018.

Baromètre Salariés

RÉMUNÉRATION NETTE ANNUELLE

PLUS DE 21494 € POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

La médiane régionale est proche de celle observée au niveau national.

Les différences constatées entre les branches sont à rapprocher des catégories socioprofessionnelles qu'elles emploient.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle (€)

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Toutes catégories
	34450	**ND**	**22559**	**ND**	**24980**
	34338	26977	25967	22903	28208
	ND	ND	19345	ND	ND
	37104	28964	ND	ND	23789
	31781	21393	19304	17289	21265
	ND	**ND**	**22208**	**ND**	**23008**
	ND	35994	26211	ND	28467
	31526	ND	22928	ND	24105
	ND	ND	ND	ND	ND
	23865	ND	20891	ND	21462
	ND	**22120**	**19859**	**ND**	**21064**
	38260	21833	ND	ND	19670
	43216	25951	22828	19967	23773
	ND	ND	19459	11795	20195
	42194	21076	18784	17714	20878
	30046	ND	18430	ND	19254
DOM	**38872**	**22291**	**20251**	**18131**	**21494**
Ompl	**36136**	**22520**	**20416**	**17264**	**22469**

Source : extractions Insee, DADS 2018.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.

Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

Baromètre Salariés

FORMATION PROFESSIONNELLE

SOUS UTILISATION DE LA FORMATION

Alors que la région regroupe 2,7 % des salariés du champ de l'OMPL, elle est à l'origine de 1,4 % des actions de formation.

Globalement, une faiblesse relative est observée en termes d'accroissement des compétences.

Dans ce cadre, le secteur santé génère la plus grande part d'actions (89,5 %) en liaison avec le nombre de salariés qu'il regroupe.

Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'experts en automobile

Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

Données de cadrage (2020)[1]

Secteurs Branches	Nombre total d'actions de formation	Effectifs salariés totaux[2]	Nombre d'entreprises formatrices	Nombre total d'entreprises
	79	**679**	**24**	**236**
	78	528	23	222
	1	151	1	14
	50	**1187**	**31**	**261**
	0	91	0	6
	29	691	21	208
	0	13	0	1
	21	392	10	46
	1095	**10329**	**367**	**1193**
	29	1426	20	459
	30	1465	5	19
	106	2790	ND	12
	900	4234	325	625
	30	414	17	78
DOM	**1224**	**12195**	**422**	**1690**
Ompl	**89175**	**459600**	**25364**	**102031**

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.

1 : Les données formation proviennent de la base de données « formation 2020 » de l'OPCO EP. Les branches professionnelles « Entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhérent depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » à un autre OPCO. De ce fait, elles ne sont pas prises en compte dans cette fiche.
2 : données estimées.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Les taux d'accès à la formation varient fortement d'une branche à l'autre.
Les salariés des pharmacies d'officine (8,9 %), des études d'huissiers de justice (2,0 %) et des cabinets d'avocats (1,9 %) ont le plus fort taux d'accès à ce type de formation.

Taux d'accès à la formation (%)

Secteurs Branches	Taux d'accès des salariés à la formation[1] Cpro	Capp	PDC
	0,1	**0,6**	**10,8**
	0,2	0,8	13,8
	0,0	0,0	0,7
	0,0	**1,1**	**1,4**
	0,0	0,0	0,0
	0,0	1,9	2,3
	0,0	0,0	0,0
	0,0	2,0	3,3
	0,2	**0,5**	**1,2**
	0,4	0,5	1,2
	0,5	0,3	1,3
	0,2	1,0	2,6
	1,5	8,9	10,8
	0,0	0,2	7,0
DOM	**0,1**	**0,5**	**1,7**
Ompl	**0,8**	**3,5**	**15,1**

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.
Capp : contrat d'apprentissage.
PDC : plan de développement des compétences.

1 : ensemble des actions de formation.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

FORMATION PROFESSIONNELLE

LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Dans les entreprises du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences des salariés s'effectue principalement par des formations débouchant sur des attestations de présence, 62,2 % (stages et assimilés).
À l'exception des titres et diplômes (32,6 %), les autres sanctions sont plus marginales.

Répartition des formations par sanction (%)

Secteurs Branches	Attestation de présence	Certificat de qualification professionnelle	Titre et diplôme	UC VAE[1] et certificat de compétence
	86,1	**3,8**	**8,9**	**1,3**
	87,2	3,8	7,7	1,3
	0,0	0,0	100,0	0,0
	30,0	**0,0**	**70,0**	**0,0**
	–	–	–	–
	48,3	0,0	51,7	0,0
	–	–	–	–
	4,8	0,0	95,2	0,0
	61,9	**3,9**	**32,6**	**1,6**
	44,8	6,9	48,3	0,0
	63,3	0,0	33,3	3,3
	67,9	0,0	32,1	0,0
	61,8	4,6	33,0	0,7
	60,0	0,0	6,7	33,3
DOM	**62,2**	**3,8**	**32,6**	**1,5**
Ompl	**75,3**	**0,4**	**23,1**	**1,1**

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

1 : UC VAE : unité de compétence dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

DOMAINES DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins en acquisition de compétences des salariés et des entreprises de la région se concentrent dans le domaine de l'activité première de l'entreprise (72,8 %).

En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)

Secteurs Branches	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel personnel	Langues	Autres
	38,0	**21,5**	**27,8**	**12,7**	**0,0**	**0,0**
	37,2	21,8	28,2	12,8	0,0	0,0
	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	42,0	**50,0**	**0,0**	**8,0**	**0,0**	**0,0**
	–	–	–	–	–	–
	27,6	58,6	0,0	13,8	0,0	0,0
	–	–	–	–	–	–
	61,9	38,1	0,0	0,0	0,0	0,0
	76,7	**11,8**	**5,2**	**5,6**	**0,0**	**0,7**
	58,6	27,6	6,9	0,0	0,0	0,0
	30,0	70,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	12,3	34,9	43,4	1,9	0,0	3,8
	85,8	6,9	1,0	0,0	0,0	0,4
	96,7	3,3	0,0	20,0	0,0	0,0
DOM	**72,8**	**14,0**	**6,5**	**6,1**	**0,0**	**0,7**
Ompl	**78,0**	**8,3**	**8,5**	**3,9**	**0,7**	**0,5**

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

FORMATION PROFESSIONNELLE

ISSUS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise générant moins de dix emplois ETP (71,8 %).

Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures.

Les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)

Secteurs/Branches	< 5 ETP	5-9 ETP	10 à 49 ETP	50 ETP et +
	40,5	**44,3**	**15,2**	**0,0**
	41,0	43,6	15,4	0,0
	0,0	100,0	0,0	0,0
	76,0	**14,0**	**10,0**	**0,0**
	–	–	–	–
	96,6	3,4	0,0	0,0
	–	–	–	–
	47,6	28,6	23,8	0,0
	35,6	**34,4**	**28,1**	**1,8**
	65,5	31,0	3,4	0,0
	3,3	53,3	0,0	43,3
	34,9	15,1	50,0	0,0
	35,4	36,7	27,1	0,8
	46,7	20,0	33,3	0,0
DOM	**37,6**	**34,2**	**26,6**	**1,6**
Ompl	**39,3**	**28,2**	**27,9**	**4,6**

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

CHÔMAGE ANNUEL

PLUS ÉLEVÉ QUE LA MOYENNE NATIONALE

Le secteur cadre de vie-technique se distingue par un taux de chômage relativement élevé (12,9 %).

Le secteur santé présente le taux régional le plus faible (12,3 %) tout en restant proche de la moyenne globale nationale.

Taux de chômage annuel sectoriel (%)

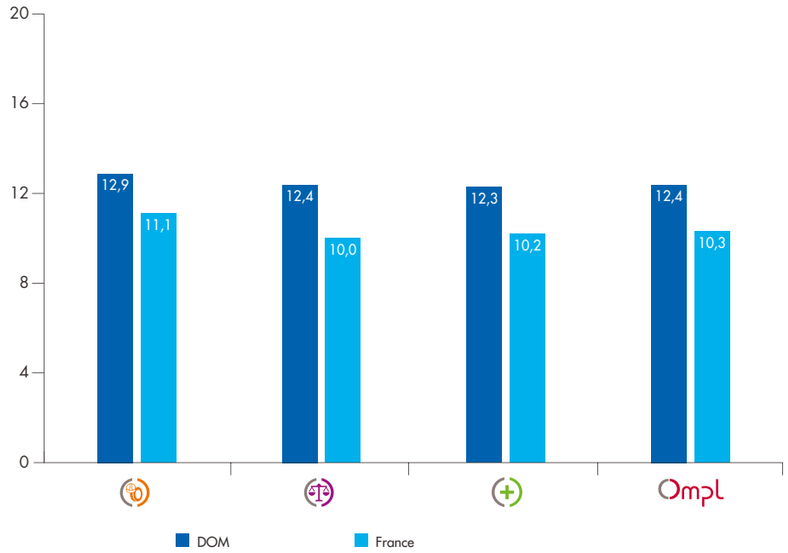

Source : Insee, DADS 2018.

Taux de chômage global annuel = $\frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi ou à celle de l'Insee.

Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

STRUCTURE PROCHE DES TAUX NATIONAUX

Bien que la quasi-totalité des taux de chômage régionaux soient plus élevés que ceux observés au niveau national, les ordres de grandeur restent similaires. La branche des cabinets de géomètres se singularise, au niveau régional, par un taux nettement inférieur aux autres branches (7,6 %).

Taux de chômage annuel par branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	DOM	France
	12,9	**11,1**
	15,3	12,6
	24,5	13,3
	12,2	7,4
	7,6	7,2
	12,4	**10,0**
	ND	9,5
	16,1	9,6
	ND	13,3
	9,5	10,5
	12,3	**10,2**
	16,1	13,3
	8,6	7,9
	13,7	10,5
	11,0	9,3
	18,3	12,4
Ompl	**12,4**	**10,3**

Source : Insee, DADS 2018

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

+ de 200 publications depuis 2005

41 études statistiques

- Entreprises d'architecture (3)
- Entreprises d'économistes de la construction (4)
- Entreprises d'experts en automobiles (3)
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers (4)
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires (1)
- Cabinets d'avocats (4)
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (2)
- Études d'huissiers de justice (2)
- Cabinets dentaires (4)
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (3)
- Cabinets médicaux (3)
- Pharmacie d'officine (4)
- Cliniques vétérinaires (4)

20 études prospectives

- Entreprises d'économistes de la construction (1)
- Entreprises d'experts en automobile (1)
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers (2)
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires (1)
- Cabinets d'avocats (2)
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (2)
- Études d'huissiers de justice (2)
- Cabinets dentaires (2)
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (1)
- Cabinets médicaux (2)
- Pharmacie d'officine (2)
- Cliniques vétérinaires (2)

24 études thématiques

- Turnover : cabinets dentaires (2008), pharmacie d'officine (2010)
- Emploi des séniors : laboratoires de biologie médicale (2010)
- Emploi et trajectoires professionnelles : entreprises d'économistes de la construction (2011), entreprises de géomètres (2010), entreprises d'architecture (2010), pharmacie d'officine (2010)
- Temps partiel et qualifications, cliniques vétérinaires (2011)
- Emploi à temps partiel, pharmacie d'officine (2013)
- Expertise automobiles en Europe (2014)
- Insertion professionnelle des salariés en contrat d'alternance : cabinets dentaires (2014), pharmacie d'officine (2015)
- Chômage des pharmaciens adjoints (2015)
- Externalisation dans les cabinets d'avocats (2016, 2017)
- Application de la grille de classification, pharmacie d'officine (2017)
- Bac professionnel dans les entreprises de géomètres (2019)
- Construction de projets professionnels des étudiants vétérinaires et des ASV (2019)
- Plateforme emploi-compétences, entreprises d'architecture (2019)
- Emploi des travailleurs handicapés, laboratoires de biologie médicale (2020)
- Égalité professionnelle : cabinets médicaux (2010), laboratoires de biologie médicale (2010, 2020)
- L'équipe dentaire en Europe (2021)

28 baromètres annuels

- Baromètre OMPL (2005, 2016, 2017, 2018, 2020)
- Baromètres secteurs (2005, 2016, 2017, 2018, 2020)
- Baromètres branches (2005, 2016, 2017, 2018, 2020)
- Baromètres régionaux (2005, 2016, 2017, 2018, 2020)

14 études transverses

- Chômage des salariés (2013)
- Qualité de l'emploi (2013)
- L'emploi à temps partiel, choisi ou subi par les salariés? (2013)
- Qualité de vie au travail (2014 et 2017)
- Entreprises libérales et territoires (2013 et 2019)
- Le numérique dans les entreprises libérales (2019)
- Apprentissages informels (2019)
- OMPL : 15 ans au service de 13 branches d'entreprises libérales (2021)
- Cartographie des mobilités (2020)
- Entreprises libérales après la crise (2022)
- Métiers en tension (en cours)
- Formations en alternance (en cours).

Toutes les études de l'OMPL sont téléchargeables sur son site
www.ompl.fr

Les entreprises libérales

UN ACTEUR TERRITORIAL DYNAMIQUE, UNE IDENTITÉ FORTE

Avec 100 341 entreprises de proximité, 459 600 salariés et une contribution à la valeur ajoutée de l'ordre de 11 %, les entreprises du champ de l'OMPL sont un acteur économique incontournable, dynamique et doté d'une identité forte.

Caractéristiques clés :

- entreprises de petite taille intégrées dans le tissu économique local ;
- emplois majoritairement féminins et pérennes ;
- contribution majeure au lien social et au développement économique territorial.

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

Ompl
Observatoire des métiers dans les professions libérales

Conception et réalisation : itinerairgraphic.com – 2022